

**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche**
Service de l'enseignement technique
**Sous-direction des politiques de formation
et d'éducation**
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955

Note de service
DGER/SDPFE/2024-442

30/07/2024

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction abroge :

DGER/SDPOFE/N2011-2126 du 04/10/2011 : Mise en place du livret scolaire ou de formation pour les candidats à l'examen du Baccalauréat professionnel à compter de la session 2012.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Cette note de service a pour objet de préciser le contenu du livret scolaire ou de formation des candidats à l'examen des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture.

Destinataires d'exécution

Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM
Hauts Commissariats de la République des COM
Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information

Organisations syndicales de l'enseignement agricole
Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole
Administration centrale
Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : Cette note de service a pour objet de préciser le contenu du livret scolaire ou de formation des candidats à l'examen des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture. Un exemplaire du livret scolaire ou de formation des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel figure dans l'annexe de cette note de service.

Textes de référence :

Article D.337-85 du Code de l'Éducation

La présente note de service a pour objet de préciser le contenu du livret scolaire ou de formation des candidats à l'examen des spécialités du baccalauréat professionnel délivrées par le ministère chargé de l'agriculture. Un exemplaire du livret scolaire ou de formation des candidats à l'examen du baccalauréat professionnel figure dans l'annexe de cette note de service.

Le code de l'Education dispose dans son article D.337-85 qu'« *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire ou de formation ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire ou de formation sous la signature du président du jury.* »

Le livret scolaire ou de formation proposé par les sociétés d'édition, dont vous trouverez en annexe un exemplaire, est un document de 25 pages de format 21x29,7.

A. CONTENU DU LIVRET

Outre des renseignements généraux relatifs à l'établissement et à l'identité du candidat (couverture), le livret comporte :

PAGE 2

Cinq rubriques résumant le contenu des parties principales du livret et faisant rappel du traitement informatique des données et droits des personnes :

- **La rubrique 1 expose le rôle du livret scolaire, son fondement réglementaire.** Cette rubrique rappelle aussi la nécessité du visa du président de jury et le fait que le livret doit consigner les progrès et acquis de l'apprenant dans les enseignements du cycle terminal du lycée (classes de première et de terminale) et rendre compte avec clarté des qualités et capacités propres de l'apprenant.

- **La rubrique 2 est relative à l'évaluation** des apprenants pour chacune des épreuves réglementaires de la spécialité du baccalauréat professionnel.

L'évaluation des capacités et compétences de chaque apprenant est appréciée par son positionnement sur une échelle de 4 degrés ; cette échelle mesure le niveau atteint par le candidat concernant son degré de maîtrise.

Les 4 degrés d'évaluation des capacités en référence au référentiel d'évaluation mis à disposition des évaluateurs sont les suivants :

- 1- Non maîtrisées
- 2- Insuffisamment maîtrisées
- 3- Maîtrisées
- 4- Bien maîtrisées

Les enseignants explicitent de façon littérale les rapports de l'apprenant aux apprentissages et mettent en évidence son degré d'implication dans la formation.

Les périodes de formation en milieu professionnelle (PFMP) sont également évaluées qualitativement par une appréciation littérale en fin de chaque année du cycle terminal.

- **La rubrique 3 précise les informations relatives aux parcours et apprentissages de l'apprenant dans l'établissement.**
- **La rubrique 4 précise l'avis pédagogique pour chaque apprenant** qui peut être soit « très favorable », soit « favorable », soit « assez favorable », soit « doit faire ses preuves » et qu'il appartient au chef d'établissement d'apposer son visa et d'émettre le cas échéant des observations.
- **La rubrique 5 expose le traitement informatique des données et droits personnels.**

PAGE 3

Il s'agit d'une page présentant la situation du candidat à son entrée en formation, les modalités de préparation du baccalauréat professionnel, les modalités de passage des épreuves, le redoublement éventuel du candidat.

PAGES 4 à 7

Il s'agit des pages relatives à l'évaluation de chacune des capacités de chacune des épreuves générales E1, E2, E3, E4 présentées par les candidats lors du cycle terminal de formation (classe de première et classe de terminale).

- Une page relative à l'épreuve E1 pour l'évaluation durant le cycle terminal de formation de l'acquisition de la capacité générale C1,
- Une page relative à l'épreuve E2 pour l'évaluation durant le cycle terminal de formation de l'acquisition de la capacité générale C2,
- Une page relative à l'épreuve E3 pour l'évaluation durant le cycle terminal de formation de l'acquisition de la capacité générale C3,
- Une page relative à l'épreuve E4 pour l'évaluation durant le cycle terminal de formation de l'acquisition de la capacité générale C4.

Dans chacune de ces pages les enseignants évaluateurs cochent pour chacune des capacités évaluées le degré approprié dans l'échelle de 1 à 4 (correspondant au degré de maîtrise de la capacité par le candidat).

Par ailleurs, les enseignants évaluateurs renseignent de manière littérale une appréciation pour chacune des capacités évaluées et prennent soin de noter leur nom et de signer la (ou les) appréciation(s) formulées. L'attention des enseignants est appelée sur le fait que les appréciations synthétiques concernant les performances, les progrès, les difficultés et le travail du candidat réalisé sur l'ensemble du cycle terminal de formation sont rédigées collectivement par les enseignants en charge des enseignements contribuant à l'atteinte des capacités.

PAGES 8 à 11

Il s'agit des pages relatives à l'évaluation de chacune des capacités de chacune des épreuves professionnelles E5, E6, E7 présentées par les candidats lors du cycle terminal de formation (classe de première et classe de terminale).

- Une page relative à l'épreuve E5 pour l'évaluation durant le cycle terminal de formation de l'acquisition de la capacité professionnelle C5,
- Une page relative à l'épreuve E6 pour l'évaluation durant le cycle terminal de formation de l'acquisition de la capacité professionnelle C6,
- Deux pages relatives à l'épreuve E7 pour l'évaluation durant le cycle terminal de formation de l'acquisition des capacités professionnelles relatives à cette épreuve.

Dans chacune de ces pages les enseignants évaluateurs cochent pour chacune des capacités évaluées le degré approprié dans l'échelle de 1 à 4 (correspondant au degré de maîtrise de la capacité par le candidat).

Par ailleurs, les enseignants évaluateurs renseignent de manière littérale une appréciation pour chacune des capacités évaluées et prennent soin de noter leur nom et de signer la (ou les) appréciation(s) formulée(s). L'attention des enseignants est appelée sur le fait que les appréciations synthétiques concernant les performances, les progrès, les difficultés et le travail du candidat réalisé

sur l'ensemble du cycle terminal de formation sont rédigées collectivement par les enseignants en charge des enseignements contribuant à l'atteinte des capacités.

PAGE 12

Il s'agit d'une page relative aux épreuves facultatives E8 et E9. Les candidats au baccalauréat professionnel peuvent, s'ils le souhaitent présenter une à deux épreuves facultatives. Pour chacune des épreuves facultatives E8 et E9 les candidats choisissent parmi la liste suivante la discipline qu'il présente :

- Langue vivante 2,
- Langue des signes française,
- Education physique et sportive,
- Hippologie et Equitation,
- Pratiques sociales et culturelles,
- Pratiques professionnelles,
- ou l'unité facultative « Engagement citoyen ».

PAGES 13 à 20

Il s'agit de la duplication des pages 4 à 11, ces pages ne concernent que les candidats redoublants. Ces pages doivent être renseignées pour chacune des épreuves que le candidat redoublant repasse dans le cadre d'une nouvelle présentation à la session d'examen. Le renseignement de ces pages doit s'effectuer de la même manière que pour les candidats qui se présentent pour la première fois à l'examen (comme exposé dans les consignes relatives aux pages 4 à 11 susmentionnées).

PAGES 21 à 22

Il s'agit des deux pages relatives à l'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) réalisées en classe de première et en classe de terminale. Le professeur principal ou le professeur référent des périodes de formation en milieu professionnel porte lors du dernier conseil de classe de la classe de première et du dernier conseil de classe de la classe de terminale une appréciation de synthèse sur la nature et le travail fournis pendant les périodes de formation en milieu professionnel de l'année scolaire écoulée en prenant soin de préciser :

- les activités et tâches professionnelles confiées,
- l'évaluation des capacités professionnelles : connaissances et aptitudes professionnelles, intérêt porté au travail,
- capacité d'organisation, respect des consignes de travail et de santé et sécurité au travail,
- évaluation des compétences sociales : ponctualité, intégration dans l'entreprise et l'équipe, maîtrise des règles du groupe, aptitude relationnelle...

PAGE 23

Il s'agit d'une page d'informations relative au parcours et aux apprentissages de l'élève/ de l'apprenti durant le cycle terminal par rapport à son implication dans la vie de l'établissement ou de la vie associative dans l'établissement.

Cette partie est à compléter par le conseiller principal d'éducation (CPE) et le professeur principal qui cochent si l'apprenant est :

- Délégué de classe,
- Eco-délégué,

- Membre du Bureau de l'Association des Lycéens des Etudiants des Stagiaires et des Apprentis (ALESA),
- Représentant en qualité d'élève ou d'apprenti au sein de l'établissement (CA ou CI ou Conseil de perfectionnement ou Conseil d'Exploitation et/ou d'atelier technologique ou Conseil de discipline),
- Membre du Bureau ou représentant de l'Association sportive, Amicale des Anciens élèves...

Les CPE et les professeurs principaux qui renseignent cette partie du livret scolaire prennent soin d'ajouter un commentaire sur l'implication ou l'engagement de l'apprenant soit en classe de première, soit en classe de terminale, soit pour chacune des deux années scolaires. Ce commentaire vise à valoriser des éléments positifs témoignant de l'engagement de l'élève/de l'apprenti(e). Les évaluateurs consignent leur nom, datent et signent cette/ces observation(s).

PAGE 24

Il s'agit d'une page d'avis de l'équipe pédagogique sur l'attribution du diplôme en vue de l'examen du baccalauréat professionnel.

L'avis est donné à l'issue de l'ensemble de la formation et concerne l'attribution du diplôme. L'équipe pédagogique doit obligatoirement exprimer un avis motivé.

Quatre avis sont possibles :

- Très favorable : les capacités de la formation sont atteintes au-delà des exigences prévues,
- Favorable : les objectifs de la formation sont atteints conformément aux exigences prévues,
- Assez favorable : les objectifs de la formation semblent atteints malgré certains résultats insuffisants,
- Doit faire ses preuves : les objectifs de la formation ne sont pas actuellement atteints.

L'avis de l'équipe pédagogique est porté sous la responsabilité du chef d'établissement et doit faire l'objet d'une délibération spéciale du conseil de classe. Il traduit l'opinion de la majorité de l'équipe sans que puisse s'exercer un quelconque veto. Il peut être accompagné de toute observation jugée utile.

B. PRISE EN COMPTE DU LIVRET PAR LE JURY

Le livret aide le jury à statuer lors de la délibération finale. L'examen du livret est obligatoire, à partir du moment où il est à disposition du jury.

Le jury peut décider, au vu des résultats obtenus aux épreuves et au vu des appréciations portées dans le livret, soit d'attribuer des points supplémentaires et déclarer le candidat admis, soit de l'ajourner.

L'étude du livret d'un candidat, ne peut entraîner une diminution des notes obtenues.

C. CAS D'UN CANDIDAT SANS LIVRET

L'absence de livret, ne dispense pas le jury de délibérer sur le cas de ce candidat.

Le directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

**LIVRET SCOLAIRE
OU
DE FORMATION**

Pour l'examen du
baccalauréat

voie professionnelle

Spécialité :

.....

Région :

.....

Établissement :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nom du/de la candidat(e):

.....

Prénom :

.....

Date de naissance :

.....

Numéro INE :

.....

Décret n°2009-145 du 10 février 2009

1- RÔLE DU LIVRET SCOLAIRE

Le livret scolaire constitue un outil d'aide à la décision pour le jury du baccalauréat. Sa consultation a lieu lors des délibérations qui suivent le premier et le second groupe d'épreuves du baccalauréat (épreuve dite « de contrôle »). Aux termes de l'article D.337-85 du code de l'éducation, aucun candidat ayant fourni un dossier scolaire ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné son dossier. Le visa du président du jury atteste de cette consultation. Le livret scolaire doit consigner les progrès et les acquis de l'élève dans les enseignements du cycle terminal du lycée. À ce titre, et sans naturellement éluder ses faiblesses, il doit rendre compte avec rigueur et clarté des qualités et capacités propres de l'élève. L'évaluation porte à la fois sur l'atteinte d'un niveau de connaissances, savoir-faire et sur le degré de maîtrise des compétences requises dans les enseignements en référence aux objectifs visés par chacun d'entre eux.

2- ÉVALUATION DES APPRENANTS

Évaluation des capacités. Elle positionne l'apprenant dans une échelle de 4 degrés qui mesure le niveau atteint en matière d'acquisition des connaissances et de capacité à les mettre en œuvre, eu égard au référentiel de diplôme du cycle terminal quant aux conditions à remplir pour l'acquisition des compétences.

- 1 = capacités non maîtrisées ;
- 2 = capacités insuffisamment maîtrisées ;
- 3 = capacités maîtrisées ;
- 4 = capacités bien maîtrisées.

Appréciations des professeurs

Elles explicitent de façon littérale les rapports de l'apprenant aux apprentissages et mettent en évidence son degré d'intérêt pour le travail et la matière. Sans taire ses faiblesses, elles n'omettent pas de mettre l'accent sur ses forces et capacités, sur la valeur qu'il a acquise. Une catégorie particulière a été réservée à la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) dont l'évaluation qualitative s'effectue selon une appréciation de synthèse en classe de première et en classe de terminale.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PARCOURS ET AUX APPRENTISSAGES DE L'APPRENANT

Une page située en fin de livret consigne les éléments marquants le parcours de l'apprenant dans l'établissement. Ces rubriques, renseignées par le(s) conseiller(s) principal(aux) d'éducation et le professeur principal, viennent ainsi compléter le profil de l'apprenant et prennent acte de l'apport éducatif de la vie scolaire dans sa formation

4- AVIS EN VUE DE L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT

L'avis de l'équipe pédagogique attribué à chaque apprenant peut être « très favorable », « favorable », « assez favorable » ou « doit faire ses preuves ». Il appartient au chef d'établissement d'apposer son visa et d'émettre, le cas échéant, des observations, au vu des appréciations des enseignants consignées dans le livret scolaire et après échanges avec l'équipe pédagogique, au sein du conseil de classe notamment.

5- TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNÉES ET DROITS DES PERSONNES

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire recueille, dans le présent livret scolaire, des informations faisant l'objet d'un traitement informatique qui a pour finalité l'aide à l'évaluation et à l'appréciation du candidat pour les jurys du baccalauréat au moment des délibérations.

L'apprenant majeur ou le représentant légal de l'apprenant mineur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui concernent l'apprenant.

L'apprenant majeur ou le représentant légal de l'apprenant majeur peut alors exercer ce droit en faisant la demande par tout moyen écrit (en particulier par un formulaire prévu à cet effet) au chef d'établissement. L'apprenant majeur ou le représentant légal de l'apprenant mineur peut également, pour des motifs légitimes dûment justifiés, s'opposer au traitement des données le concernant.

Nom du/ de la candidat(e)

Prénoms

Date de naissance

LIVRET SCOLAIRE OU DE FORMATION

SITUATION DU CANDIDAT A L'ENTRÉE EN CYCLE DE FORMATION

- Issu d'une classe de seconde professionnelle
- Titulaire du CAPa correspondant à la spécialité du baccalauréat professionnel préparé
- Titulaire d'un autre diplôme de niveau 3 (CAP- CAPa- B.E.P- B.E.P.A)
- Autres

MODALITÉS DE PRÉPARATION DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

- Voie scolaire
- Voie de la formation professionnelle continue
- Voie de l'apprentissage
- Enseignement à distance

MODALITÉS DE PASSAGE DES EPREUVES

- Contrôle en cours de formation
- Épreuves terminales

REDOUBLLEMENT ÉVENTUEL

- Redoublement dans le même établissement
- Redoublement dans un autre établissement

Cachet de l'établissement dans lequel le redoublement a été effectué :

Précisez les modalités de préparation et de passage des épreuves :

.....
.....
.....
.....

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL¹ DE FORMATION
CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E1 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL

Capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ²				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 1 correspondant au Bloc de compétences B1 « Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel»	E1	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	1	2	3	4		
		C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	1	2	3	4		
		C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	1	2	3	4		

¹ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

² Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL ³ DE FORMATION						
CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E2 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL						

Capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ⁴				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 2 correspondant au Bloc de compétences B2 « Débattre à l'ère de la mondialisation »	E2	C2.1 Analyser l'information	1	2	3	4		
		C2.2 Elaborer une pensée construite	1	2	3	4		
		C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	1	2	3	4		

³ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

⁴ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL ⁵ DE FORMATION						
CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E3 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL						

Capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ⁶				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 3 correspondant au Bloc de compétences B3 « Développer son identité culturelle »	E3	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	1	2	3	4		
		C3.2 Positionner son projet professionnel	1	2	3	4		
		C3.3 Communiquer avec le monde	1	2	3	4		

⁵ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

⁶ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL ⁷ DE FORMATION						
CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E4 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL						

Capacités	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ⁸				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 4 correspondant au Bloc de compétences B4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles »	E4	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	1	2	3	4		
		C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	1	2	3	4		
		C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	1	2	3	4		

⁷ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

⁸ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL⁹ DE FORMATION
CAPACITÉS PROFESSIONNELLES- ÉPREUVES PROFESSIONNELLES E5 DE LA SPECIALITÉ DU BAC PROFESSIONNEL

Capacité Écrire l'intitulé de la capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module « Écrire ci-dessous l'intitulé de chaque capacité » en fonction du nombre de capacités propre à chaque spécialité du bac pro ».	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ¹⁰				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité	
Capacité 5 correspondant au Bloc de compétences B5 « »	E5	C.....	1	2	3	4			
		C.....	1	2	3	4			
		C.....	1	2	3	4			

⁹ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

¹⁰ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL¹¹ DE FORMATION
CAPACITÉS PROFESSIONNELLES- ÉPREUVES PROFESSIONNELLES E6 DE LA SPECIALITÉ DU BAC PROFESSIONNEL

Capacité « Écrire ci-dessous l'intitulé de la capacité »	Épreuve	Capacités évaluées dans le module « Écrire ci-dessous l'intitulé de chaque capacité en fonction du nombre de capacités propre à chaque spécialité du bac pro »	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ¹²				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 6 correspondant au Bloc de compétences B6 « »	E6	C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		

¹¹ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

¹² Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL¹³ DE FORMATION
CAPACITÉS PROFESSIONNELLES- ÉPREUVES PROFESSIONNELLES E7 DE LA SPECIALITÉ DU BAC PROFESSIONNEL

Capacités « Écrire l'intitulé de la capacité »	Épreuve	Capacités évaluées dans le module « Écrire ci-dessous l'intitulé de chaque capacité en fonction du nombre de capacités propre à chaque spécialité du bac pro »	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ¹⁴				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacités correspondant aux Blocs de compétences B7/B8/B9/B10 (en fonction de la spécialité du bac pro) « »	E7	C.....	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		
		C	1	2	3	4		

¹³ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

¹⁴ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

E7 (suite)	C.....	1	2	3	4		
	C.....	1	2	3	4		
	C.....	1	2	3	4		
C.....	1	2	3	4			
C.....	1	2	3	4			

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL DE FORMATION

ÉPREUVES FACULTATIVES E8 et E9

Épreuve Facultative E8	Capacité évaluée dans l'épreuve facultative « Écrire ci-dessous l'intitulé de la capacité »	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation 1- Non maîtrisée 2- Insuffisamment maîtrisée 3- Maîtrisée 4- Bien maîtrisée	Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Epreuve Facultative n°1¹⁵ :	1 2 3 4		
Épreuve Facultative E9	Capacité évaluée dans l'épreuve facultative « Écrire ci-dessous l'intitulé de la capacité »	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation 1- Non maîtrisée 2- Insuffisamment maîtrisée 3- Maîtrisée 4- Bien maîtrisée	Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Epreuve Facultative n°2¹⁶	1 2 3 4		

¹⁵ Merci de bien vouloir renseigner la discipline choisie parmi les enseignements facultatifs suivants : Langue vivante 2- langue des signes française- Education physique et sportive-Hippologie et Equitation- Pratiques sociales et culturelles- Pratiques professionnelles ou l'unité facultative « Engagement citoyen»

¹⁶ La même consigne est à suivre que dans la note de bas de page n°15 susmentionnée.

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL ¹⁷ DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN EVENTUEL REDOUBLLEMENT						
CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E1 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL						
Capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ¹⁸		Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 1 correspondant au Bloc de compétences B1 « Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel»	E1	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	1	2	3	4
		C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	1	2	3	4
		C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	1	2	3	4

¹⁷ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

¹⁸ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL ¹⁹ DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN EVENTUEL REDOUBLLEMENT						
CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E2 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL						

Capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation des capacités en référence au référentiel d'évaluation ²⁰				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 2 correspondant au Bloc de compétences B2 « Débattre à l'ère de la mondialisation »	E2	C2.1 Analyser l'information	1	2	3	4		
		C2.2 Élaborer une pensée construite	1	2	3	4		
		C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	1	2	3	4		

¹⁹ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

²⁰ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL ²¹ DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN EVENTUEL REDOUBLÉMENT							
CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E3 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL							
Capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ²²			Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 3 correspondant au Bloc de compétences B3 « Développer son identité culturelle »	E3	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	1	2	3	4	
		C3.2 Positionner son projet professionnel	1	2	3	4	
		C3.3 Communiquer avec le monde	1	2	3	4	

²¹ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

²² Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL²³ DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN EVENTUEL REDOUBLLEMENT

CAPACITÉS GÉNÉRALES- ÉPREUVES GÉNÉRALES E4 COMMUNES A TOUTES LES SPÉCIALITÉS DU BAC PROFESSIONNEL

Capacité	Épreuve	Capacités évaluées dans le module	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ²⁴				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 4 correspondant au Bloc de compétences B4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles »	E4	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	1	2	3	4		
		C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	1	2	3	4		
		C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	1	2	3	4		

²³ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

²⁴ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL ²⁵ DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN EVENTUEL REDOUBLLEMENT						
CAPACITÉS PROFESSIONNELLES- ÉPREUVES PROFESSIONNELLES E5 DE LA SPECIALITÉ DU BAC PROFESSIONNEL						

Capacité « Écrire ci- dessous l'intitulé de la capacité »	Épreuve	Capacités évaluées dans le module « Écrire ci-dessous l'intitulé de chaque capacité en fonction du nombre de capacités propre à chaque spécialité du bac pro».	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ²⁶				Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité
Capacité 5 correspondant au Bloc de compétences B5 «	E5	C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		

²⁵ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

²⁶ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL²⁷ DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN EVENTUEL REDOUBLLEMENT

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES- ÉPREUVES PROFESSIONNELLES E6 DE LA SPECIALITÉ DU BAC PROFESSIONNEL

Capacité « Écrire ci-dessous l'intitulé de la capacité »	Épreuve	Capacités évaluées dans le module « Écrire ci-dessous l'intitulé de chaque capacité en fonction du nombre de capacités propre à chaque spécialité du bac pro »	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ²⁸	Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation du module			
Capacité 6 correspondant au Bloc de compétences B6 « »	E6	C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		

²⁷ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

²⁸ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

ÉVALUATION CYCLE TERMINAL²⁹ DE FORMATION DANS LE CADRE D'UN EVENTUEL REDOUBLLEMENT

CAPACITÉS PROFESSIONNELLES- ÉPREUVES PROFESSIONNELLES E7 DE LA SPECIALITÉ DU BAC PROFESSIONNEL

Capacités « Écrire ci-dessous l'intitulé de la capacité »	Épreuve	Capacités évaluées dans le module « Écrire ci-dessous l'intitulé de chaque capacité en fonction du nombre de capacités propre à chaque spécialité du bac pro »	Évaluation de la capacité en référence au référentiel d'évaluation ³⁰ 5- Non maîtrisée 6- Insuffisamment maîtrisée 7- Maîtrisée 8- Bien maîtrisée	Appréciations du ou des enseignant(s) concernés par l'évaluation de la capacité	Nom(s) et signature(s) de l'enseignant ou des enseignant(s) concerné(s) par l'évaluation de la capacité			
Capacités correspondant aux Blocs de compétences B7/B8/B9/B10 (en fonction de la spécialité du bac pro)	E7	C.....	1	2	3	4		
« »								
		C.....	1	2	3	4		
		C.....	1	2	3	4		

²⁹ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et à la classe de Terminale

³⁰ Cocher la case requise en fonction du niveau d'acquisition de la capacité

E7 (suite)	C.....	1	2	3	4		
	C.....	1	2	3	4		
	C.....	1	2	3	4		
C.....	1	2	3	4			

ÉVALUATION DES PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

CLASSE DE PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) – Classe de Première		
Synthèse par le référent ou le professeur principal de première, sur la nature et le travail fournis pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) de la classe de première : <ul style="list-style-type: none">- Activités et tâches professionnelles confiées- Évaluation des capacités professionnelles : connaissances et aptitudes professionnelles, intérêt porté au travail, capacité d'organisation, respect des consignes de travail et de santé et sécurité au travail- Évaluation des compétences sociales : ponctualité, intégration dans l'entreprise et l'équipe, maîtrise des règles du groupe, aptitude relationnelle ...	Nom et signature du référent ou du professeur principal	
PFMP effectuée en partie à l'étranger	<input type="checkbox"/>	

CLASSE DE TERMINALE PROFESSIONNELLE

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) – Classe de Terminale		
Nombre de semaines de PFMP réalisées sur l'ensemble du cycle terminal ³¹	<input style="width: 100px; height: 30px; border: 1px solid #0070C0;" type="text"/>	
Synthèse par le référent ou le professeur principal de terminale, sur la nature et le travail fournis pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) de la classe de Terminale :	<ul style="list-style-type: none"> - Activités et tâches professionnelles confiées - Évaluation des capacités professionnelles : connaissances et aptitudes professionnelles, intérêt porté au travail, capacité d'organisation, respect des consignes de travail et de santé et sécurité au travail - Évaluation des compétences sociales : ponctualité, intégration dans l'entreprise et l'équipe, maîtrise des règles du groupe, aptitude relationnelle ... 	Nom et signature du référent ou du professeur principal
PFMP effectuée en partie à l'étranger	<input type="checkbox"/>	

³¹ Le cycle terminal correspond à la classe de Première et de Terminale du Baccalauréat professionnel

Informations relatives au parcours et aux apprentissages de l'élève/l'apprenti(e)

CYCLE TERMINAL

Engagements et responsabilités de l'élève/ de l'apprenti au sein de l'établissement

Partie complétée par le conseiller principal d'éducation (CPE) et le professeur principal

Chaque case est cochée une seule fois, en première ou en terminale

- Délégué de classe
- Éco-délégué
- Membre du Bureau de l'Association des Lycéens des Étudiants des Stagiaires et des Apprentis (ALESA)
- Représentation apprenante en qualité d'élève ou d'apprenti au sein de l'établissement (CA ou CI ou Conseil de perfectionnement ou Conseil d'Exploitation et/ou d'atelier technologique ou Conseil de discipline)
- Autres (Membre du Bureau de l'Association sportive, Amicale des Anciens élèves, etc : préciser):
.....

Observations éventuelles, on s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs témoignant de l'engagement de l'élève/ l'apprenti(e) :

Nom :

Date :

Signature :

CLASSE DE PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Observations de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie de l'établissement

On s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs témoignant de l'engagement de l'élève /l'apprenti(e) :

Nom :

Date :

Signature :

CLASSE DE TERMINALE PROFESSIONNELLE

Observations de l'équipe pédagogique et du conseiller principal d'éducation sur l'investissement de l'élève et sa participation à la vie de l'établissement

On s'attachera dans les commentaires à valoriser les éléments positifs témoignant de l'engagement de l'élève

AVIS EN VUE DE L'EXAMEN DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL**AVIS DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE
SUR L'ATTRIBUTION DU DIPLÔME**

À....., le

Signature du candidat

À, le

Signature du chef d'établissement

Cocher l'avis pédagogique et le motiver : **Très favorable** **Favorable** **Assez favorable** **Doit faire ses preuves****Avis motivé du chef d'établissement (bilan, progrès/difficultés constatés) :**
.....
.....
.....

COTATION DE LA CLASSE	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves
Nombre d'élèves				
Répartition en %				

En cas de redoublement**AVIS DE L'ÉQUIPE
PÉDAGOGIQUE
SUR L'ATTRIBUTION
DU DIPLÔME**

À le

Signature du candidat

À le

Signature du chef
d'établissement**Cocher l'avis pédagogique et le motiver :** **Très favorable** **Favorable** **Assez favorable** **Doit faire ses preuves****Avis motivé du chef d'établissement (bilan, progrès/difficultés constatés) :**
.....
.....
.....

COTATION DE LA CLASSE	Très favorable	Favorable	Assez favorable	Doit faire ses preuves
Nombre d'élèves				
Répartition en %				